

Règlement et modalités du Jeu Concours Photo "Nature et Biodiversité"

1. Organisation

La Ville de Louveciennes, ci-après désignée "l'Organisateur", organise un concours photographique libre et gratuit intitulé "Nature et Biodiversité".
Le concours est organisé par la mairie de Louveciennes et géré par le service communication.

2. Dates du Concours

Le concours se déroulera du 1er avril au 5 mai 2025 inclus.

3. Thème

Les participants doivent prendre des photos mettant en valeur la nature et la biodiversité de Louveciennes, en capturant ses paysages, sa faune et sa flore.
Les images doivent refléter la richesse naturelle locale.

4. Conditions de Participation

Ce concours est gratuit et ouvert dès 12 ans et à tous les photographes amateurs résidant à Louveciennes, à l'exclusion des membres du jury et de leur famille.
Les participants doivent être dépositaires des droits liés aux images et obtenir l'autorisation des personnes identifiables sur leurs photographies.

5. Modalités de Participation

Les participants peuvent soumettre jusqu'à 3 photographies au format numérique JPG.
La taille des photos doit être d'environ 2000 x 3000 pixels (environ 1 Mo à 5 Mo de taille de fichier).

Les retouches photo ne sont pas autorisées.

Les inscriptions et le dépôt des photos se feront exclusivement via le formulaire Google Forms disponible à l'adresse suivante : <https://forms.gle/oNh5AJoyp1f61P4c9>

Toutes les photos doivent être envoyées via le formulaire.

Pour toute demande ou question, veuillez envoyer un mail à : thobbe@mairie-louveciennes.fr

Le formulaire de participation inclura les champs suivants :

- La date et le lieu de la prise (Rue, Parc, Résidence, etc.)
- Le nom et prénom du participant
- L'adresse postale, le numéro de téléphone et l'adresse mail du participant
- L'acceptation du règlement du concours
- L'acceptation de cession des droits photographiques
- Un justificatif de domicile
- Une autorisation parentale pour les enfants mineurs à retourner signée

6. Cession des Droits Photographiques

Les participants doivent accepter la cession des droits photographiques dans le formulaire d'inscription. Toutes les photos envoyées peuvent être récupérées par le service communication de la Ville de Louveciennes pour être utilisées sur divers supports de communication (site web, brochures, affiches, réseaux sociaux, etc.), à condition d'y insérer le nom et prénom de l'auteur de la photo. Cette acceptation autorise l'Organisateur à diffuser les images dans le cadre du concours ainsi que sur ses supports de communication, et ce, pour une durée indéterminée.

7. Critères de Sélection

Les photographies seront évaluées sur leur valeur technique et artistique.

Les critères suivants seront pris en compte :

- La créativité et l'originalité
- La qualité technique (composition, éclairage, netteté)
- La pertinence par rapport au thème "Nature et Biodiversité"
- Les images doivent être en couleur, non montées et non retouchées.
- Les photos en noir et blanc ne seront pas acceptées.

8. Membres du Jury

Le jury sera composé des membres suivants :

- Marie Dominique Parisot, Maire de Louveciennes
- Murielle Charles-Beretti, Maire-Adjoint en charge de l'Environnement et du Développement durable
- Claire Granger, Directrice de la communication, de la culture et du développement économique
- Kévin Métivier, chargé de missions biodiversité et référent Atlas ABC

Les photos seront proposées au jury de manière anonyme afin de ne pas influencer les votes. Seule l'équipe du service communication connaîtra l'identité des photographes afin de garantir l'anonymat tout au long du processus de sélection.

9. Prix

Des récompenses seront offertes aux gagnants, comprenant une carte cadeau valable chez l'enseigne Nature & Découvertes, un repas pour deux personnes au Café de la Mairie et un panier de fruits et légumes de l'AMAP Le Panier de Benoît. Des lots de participation seront également distribués à tous les participants.

10. Remise des Prix

La remise des prix s'effectuera par 2 membres du CMJL, lors de l'événement Fleurs et Jardins, le dimanche 18 mai 2025, à 11h, au Parc des Trois Grilles.

11. Obligations

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve des présentes modalités. Toute contestation sera tranchée par l'Organisateur, dont la décision est finale. En cas de force majeure ou d'impossibilité de maintenir le concours, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier les modalités du concours, après en avoir informé les participants.